



Délibération 2024.09.10

Délibération affichée
et exécutoire le :

12/09/24

Le 10 septembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte.

Pouvoirs : MANDEL Aurélien à MÉTIVIER Philippe, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Absente : CANOREL Stéphanie.

10- Cession à titre onéreux d'un terrain situé « Rue de la Fontaine du Parc »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

Vu la délibération n°2023.09.03 visant à proposer la cession de la parcelle cadastrée AD 560 et située Rue de la Fontaine du Parc, d'une surface totale de 83 m² ;

Vu la proposition formulée par Madame Dominique LOPEZ épouse KORCZAK, propriétaire d'une parcelle jouxtant la parcelle AD 560 ;

Considérant que la cession de cette parcelle enclavée nécessitera un nouveau bornage qui permettra de rétablir les limites des parcelles riveraines à la parcelle AD 560 ;

Après discussion, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de Mme KORCZAK d'acquérir la parcelle AD 560 d'une superficie de 83 m² pour un montant de dix euros ;
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les frais de l'acte correspondant seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe

Le secrétaire de séance,
PION Bruno

